



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2027

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
Grand Besançon Métropole

Projet d'établissement du Conservatoire de Grand Besançon Métropole 2024-2027

1. Un conservatoire à Besançon

a) Son histoire

A l'instar de la plupart des conservatoires des principales villes françaises, « l'école municipale de musique de Besançon » a été fondée au XIX^{ème} siècle (le 26 décembre 1860), comme succursale du Conservatoire de Paris. Consacré à la musique depuis l'origine, le Conservatoire a intégré les spécialités danse et art dramatique dès le 1^{er} janvier 1962.

Géré par la ville de Besançon, classé CNR (Conservatoire National de Région) en 1968 par le Ministère de la Culture et de la Communication, sa gestion a été transférée de la ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 1^{er} janvier 2006.

b) Son histoire récente

Depuis 2013, le Conservatoire est installé en bordure du Doubs aux côtés du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) au sein de la Cité des Arts, bâtiment emblématique signé Kengo Kuma.

Situé à proximité de la Rodia (SMAC) et du Bastion (locaux de musiques actuelles) en un pôle culturel aux pieds de la Citadelle, il bénéficie d'un contexte métropolitain culturel riche (Concours international des jeunes chefs d'orchestre, Festival international de musique, Orchestre Victor Hugo, Scène nationale, CDN...)

La nouvelle implantation du Conservatoire et la richesse de ses équipements ont conduit au développement d'une politique volontariste visant à installer une saison d'Action culturelle ambitieuse au sein de l'Auditorium Jacques KREISLER et à attirer de nouveaux élèves (1607 élèves en 2013, 1813 élèves au plus fort en 2019). La période de pandémie a conduit à un léger tassement des effectifs, qui se stabilisent aujourd'hui autour de 1550 élèves.

2. Identité et environnement

a) La valeur ajoutée du Conservatoire

La valeur ajoutée du Conservatoire est de contribuer à l'éducation des jeunes par la pratique artistique spécialisée dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre. Par les pratiques artistiques, c'est donc un objectif éducatif et citoyen qui est visé, qui peut être atteint par des parcours diversifiés.

b) Le cadre pour l'action

Le Projet d'établissement constitue la chorégraphie, la partition, le scénario que le Conservatoire devra interpréter collectivement durant la période fixée.

Ce texte de référence s'inscrit dans deux cadres complémentaires :

1. Les textes cadres de GBM

On citera ici les statuts de GBM en date du 1^{er} juillet 2019 et son projet de territoire (délibération communautaire du 31 mars 2021), la convention cadre visant à l'adossement de l'ESM sur le CRR pour les musiques anciennes, etc.

La collectivité fixe également des orientations et des outils structurants parmi lesquels il faut noter :

- Une prospective financière orientée à la baisse
- Les outils de gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- Le Projet de direction, en support du projet d'établissement (organigramme, missions, objectifs,...)
- Le souhait de développer une communication valorisante concernant les missions du Conservatoire à l'intérieur du cadre plus global de GBM

2. Les textes cadres du Ministère de la Culture

Il s'agit principalement de l'arrêté de classement des conservatoires, du Schéma National d'Orientation Pédagogique, textes qui sont actuellement en phase de révision en vue d'une nouvelle publication imminente.

Il faut également ajouter les textes encadrant les Classes à Horaires Aménagés et autres dispositifs scolaires, qui ont été établis en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale.

c) Les partenaires

Dans la suite des préconisations du précédent Projet d'établissement, le dialogue du Conservatoire avec les partenaires et acteurs du territoire devra permettre d'établir un cadre partagé pour la construction de projets tout en garantissant le juste respect de l'identité de l'établissement et la production de sa valeur ajoutée.

Il conduira notamment à l'élaboration systématique de conventions et à l'utilisation de ressources spécifiques du management transversal.

3. Les points forts du territoire et de son Conservatoire

a) Musiques anciennes

Le domaine des Musiques anciennes s'est développé considérablement au sein de l'établissement, ce qui a conduit notamment à l'adossement à l'ESM (Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne Franche Comté), et à un rayonnement qui dépasse les limites du territoire bisontin. Il s'appuie également sur la dynamique créée sur le territoire par le festival de Montfaucon, l'association Cristofori, etc.

b) Musiques actuelles

Le développement des Musiques actuelles amplifiées a été impulsé à l'occasion du déménagement du Conservatoire sur les bords du Doubs, tirant profit de la proximité avec la Rodia et le Bastion et animé par GBM. Ainsi, les enseignements du Conservatoire reposent-ils sur une logique de mutualisation avec ses deux partenaires : création de

projets, utilisation des espaces pour les cours et les répétitions des élèves, rencontres d'artistes, aide à l'insertion, etc.

c) Classes à Horaires Aménagés

Le territoire bisontin s'est doté d'un réseau particulièrement riche de partenariats avec des établissements scolaires (3 écoles, 2 collèges, 1 lycée en musique et en danse), qui est toujours en développement, notamment pour le théâtre. Un lien fort existe également avec l'Université pour des parcours mutualisés jusqu'à la Licence pour la musique et le théâtre.

La présence du Pôle excellence voix, du CDN (Centre Dramatique National), de la compagnie de danse Pernette entre autres sont des atouts pour développer les liens avec le secteur scolaire, en relation étroite avec les enseignants dumistes du Conservatoire.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 25% des élèves du Conservatoire ont effectué leur cursus dans le cadre des « classes à horaires aménagés ».

d) Orchestres

L'action du FIM (Festival International de Musique de Besançon), notamment le concours international de direction de jeunes chefs d'orchestre a impulsé une dynamique et un intérêt pour la musique symphonique. Aux côtés de l'OVH (Orchestre Victor Hugo), des nombreux orchestres amateurs du territoire, le Conservatoire s'inscrit dans cette tradition forte et contribue au développement de ces pratiques.

e) Théâtre

Le Conservatoire s'est positionné fortement sur le segment de la pré professionnalisation des étudiants en art dramatique, en relation étroite avec le CDN, l'Université (DEUST), la Scène Nationale, ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Technique du Théâtre), La Manufacture à Lausanne, etc.

f) Jeune public

Dans un objectif de mettre en place une « école du spectateur », le Conservatoire a initié une saison Jeune public, qui entre en résonance avec plusieurs événements locaux et partenaires : le Livre dans la boucle, la future Grande bibliothèque, l'association Côté cour, la programmation jeune public de l'OVH, le festival La Plaje organisé en lien avec la Région, etc. La thématique du « Jeune public » semble s'inscrire tout naturellement dans le site choisi pour la Cité des Arts.

g) Musiques nouvelles

Conformément à ses missions, le Conservatoire a mis en place un label « musiques nouvelles », visant à inscrire fortement le répertoire d'aujourd'hui dans ses pratiques pédagogiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique créée par la résidence de compositeur organisée par le FIM (Festival International de Musique), la Scène Nationale, le festival POTE, etc.

h) Pratique amateur

Le territoire présente un niveau élevé de pratique artistique des publics en amateur, au travers des ensembles associatifs, des groupes de pratique en musiques actuelles, du réseau des écoles de musique de Grand Besançon Métropole, etc.

4. Le cadre de référence pour notre action commune

a) Un nouveau chapitre

L'écriture d'un nouveau Projet d'établissement marque le début d'un nouveau « chapitre » de l'histoire du Conservatoire, occasion de jeter de nouvelles bases pour construire une culture collective et atteindre des objectifs partagés.

Avant même la définition d'objectifs précis à atteindre, il s'agit de prendre le temps d'un engagement de chacun dans la démarche proposée, étape indispensable à la mobilisation effective des énergies.

b) Un projet collectif et des objectifs mesurables

La démarche de bilan du précédent projet 2018-2022 a mobilisé les outils de l'intelligence collective, favorisant ainsi la collaboration, le croisement des points de vue et la complémentarité des contributions (usagers, partenaires, agents, etc.).

La première phase de construction du nouveau projet a confirmé la nécessité de prendre le temps nécessaire pour obtenir un consensus sur les axes, objectifs, directions à privilégier pour la période du nouveau Projet. Il s'agit concrètement de permettre au conservatoire d'assimiler les ressources du mode projet avant de s'attacher à définir et nommer les priorités.

C'est pourquoi la première phase de travail collectif sera consacrée, durant l'année 2024, au choix d'un ou plusieurs axes majeurs, faisant converger enjeux identifiés et points forts, et à fixer des résultats mesurables à atteindre.

Cette phase se conclura par la validation par les élus communautaires d'une feuille de route qui précisera les objectifs, les moyens et les indicateurs de réussite.

c) Pilotage

Conformément au Règlement intérieur du Conservatoire, deux instances auront la charge d'élaborer la feuille de route et de veiller ensuite à sa mise en œuvre :

- Le Conseil d'établissement, présidé par madame la Présidente de GBM et incluant les partenaires principaux ainsi que les représentants de l'ensemble du personnel et des usagers du Conservatoire ;
- Le Conseil pédagogique, réunissant les représentants des enseignants, et dont la composition sera ouverte à l'ensemble des personnels durant la phase d'écriture de la feuille de route.

d) Mise en œuvre de la feuille de route

Les années 2025-2027 seront consacrées à la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route, sous la responsabilité de l'ensemble des équipes du Conservatoire, qui auront toute latitude pour mettre en œuvre les actions correspondantes.

e) Bilan et vérification des résultats

Bilan du Projet d'établissement à l'issue de l'année 2027, sous la responsabilité du Conseil d'établissement, qui en aura également assuré le suivi annuel.